ATTESTATION DE PARUTION

Grenoble, le 20 novembre 2026

PARUTION :

Département : 38

Journal : Les Affiches de Grenoble et du Dauphiné

Date de parution : 27 novembre 2026

Référence n°LI2633394

Marchés Publics >= 90 000 euros HT

Cette annonce est commandée pour paraître sous réserve de conformité à son usage.
Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme acheteur : VILLE DE GRENOBLE
Mme la Maire - 11 Boulevard Jean Pain - 38021 GRENOBLE - 01 - Tél : 04 76 76 36 36 - SIRET 21380185500015.
Référence acheteur : 2026_DIME_0302.
L'avis implique un marché public.
Objet : HALLE DU REPOS - Travaux d'installation photovoltaïque
Procédure : Procédure adaptée.
Forme du marché : **Prestation divisée en lots** : non.
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.
- 60% Valeur technique analysée sur la base d'un mémoire technique.
- 40% Prix des prestations.
Dépôt dématérialisé : Activé.
Remise des offres : 18/01/27 à 20h00 au plus tard.
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.
Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur http://agysoft.marches-publics.info
Envoi à la publication le : 19/11/2026.

LES AFFICHES DE GRENOBLE
ET DU DAUPHINE

Compagnie des Publications et Médias Rhône Alpes s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas les règles éditoriales du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. Le tarif et la composition des annonces légales sont déterminés par arrêté interministériel révisé chaque année. L'usage des rubriques de petites annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées. Conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale : www.actulegales.fr